



Berufsbildungsverband der Versicherungswirtschaft
Association pour la formation professionnelle en assurance
Associazione per la formazione professionale nell'assicurazione

Invalidité

Cas Mujic

Série zero 2024

Sabir et Ajla Mujic

1700 Fribourg FR

Examen AFA pour intermédiaires →
Option « Inventaire du ménage privé »

Préparation / Durée de l'examen / Points

Le temps imparti pour cet examen oral est prédéfini et doit être scrupuleusement respecté. La pression du temps fait sciemment partie de l'examen.

A. Temps pour la préparation individuelle : 30 minutes

Nous vous recommandons de gérer votre temps de la manière suivante :

- 1^{re} partie : Étude de cas → Situation de prévoyance THEORIQUE/EFFECTIVE 20 mn
- 2^e partie : Questions qui se posent à l'issue du premier contact téléphonique 10 mn

B. Examen : 30 minutes

- Présentation de l'étude de cas / réponse aux questions 30 mn

C. Nombre de points

Vous pouvez obtenir 100 points au total dans le cadre de cet examen. Ceux-ci se répartissent comme suit :

- 1^{re} partie : Calcul de la situation de prévoyance THEORIQUE/EFFECTIVE 40 points
 - 2^e partie : Questions qui se posent à la suite du premier contact téléphonique 30 points
 - 3^e partie : Questions complémentaires posées par les experts - pendant ou à l'issue de l'entretien clientèle 15 points
 - Compétences sociales et méthodologiques 15 points
- Total 100 points**

1^{re} partie : Étude de cas → Situation de prévoyance THEORIQUE/EFFECTIVE

À l'issue de votre premier contact téléphonique avec le client, ce dernier vous a fourni des informations et des documents importants.

Vous devez calculer la situation de prévoyance :

1. Calculez le scénario **Invalidité à la suite de la maladie d'Ajla Mujic**.

1.1. La **SITUATION EFFECTIVE** – la situation actuelle au regard des assurances existantes.

- Dessinez un graphique illustrant la situation de prévoyance et mettant en évidence les prestations et les lacunes de revenus en cas **d'invalidité d'Ajla Mujic à la suite d'une maladie**.

1.2. La **SITUATION THEORIQUE** – des propositions sensées sur la manière de combler les lacunes.

- a) Le couple attend que vous leur proposiez des situations d'assurance possibles au regard de leur situation personnelle.
- b) Proposez des solutions qui ne soient pas isolées, mais comprises dans le cadre d'une solution de prévoyance globale (invalidité, décès, retraite).
- c) La sœur de Madame Mujic a récemment souscrit une assurance-vie mixte liée à des fonds. Expliquez à Madame Mujic de quoi il retourne exactement. Expliquez également la différence entre une assurance-vie mixte classique et une assurance-vie mixte liée à des fonds.
- d) Ajla Mujic est une pharmacienne diplômée et envisage de reprendre un travail à 40%. Elle devrait pouvoir toucher un revenu annuel brut de 28'000.00 CHF par an.

Quelles répercussions la reprise d'une activité professionnelle aura-t-elle sur les 2^e et 3^e piliers ?

2^e partie : Questions qui se posent à l'issue du premier contact téléphonique

Lors de votre premier contact téléphonique, le client vous a posé des questions que vous avez prises en note et auxquelles vous souhaitez maintenant apporter des réponses.

1. Lisez les questions suivantes avec la plus grande attention.
2. Constituez-vous un aide-mémoire pour l'entretien en notant également d'autres éléments utiles.
3. Au cours de l'entretien à suivre, le client attend que vous lui apportiez des réponses aux questions suivantes.

Question n°1 (10 points)

Monsieur et Madame Mujic ne sont pas contents de leur assurance-maladie. Ils sont uniquement couverts par l'assurance obligatoire des soins (modèle standard, franchise de 300,00). Dernièrement, Madame Mujic voulait se rendre chez un médecin naturopathe pour suivre une thérapie préventive. L'assurance-maladie a rejeté la prise en charge des coûts.

Indiquez et expliquez à votre cliente :

- a) Les assurances possibles pour couvrir les prestations de la médecine complémentaire et ce dont elle doit tenir compte en la matière ?
- b) À partir de quand peut-elle en principe changer d'assurance de base ?
- c) De quoi doit-elle tenir compte en la matière ?
- d) Quelles sont les différentes possibilités de faire des économies en assurance de base ?

Question n°2 (10 points)

La famille Mujic possède une assurance véhicule automobile auprès d'un concurrent. Elle envisage l'achat d'une nouvelle voiture. Le conseiller de la concurrence a annoncé à votre client qu'il devait conserver la police existante pour le nouveau véhicule, sans la modifier.

- a) Cette affirmation est-elle exacte ? De quelles possibilités dispose votre client en cas de changement de véhicule et quelles sont les conséquences correspondantes ?
- b) Par ailleurs, expliquez dans le détail à votre client les différentes assurances automobiles existantes.

Question n°3 (10 points)

La famille Mujic est mécontente du fait que le propriétaire ait refusé de faire réparer le sèche-linge défectueux. Un collègue de Monsieur Mujic lui a expliqué qu'une assurance de la protection juridique pouvait l'aider dans le cas d'un tel litige. Il vous demande conseil en la matière.

- a) À votre avis, l'information fournie par le collègue est-elle correcte ?
- b) La souscription d'une assurance de protection juridique est-elle recommandée en l'espèce ?
- c) Quelles sont d'une manière générale les prestations d'une assurance de la protection juridique ?
- d) Quels sont les domaines juridiques couverts par une assurance de la protection juridique privée ?
- e) Quels sont les domaines juridiques couverts par une assurance de la protection juridique en matière de circulation ?

Exposé de la situation

Informations personnelles		
Clients	Sabir Mujic	Ajla Mujic
Localité/Canton	Fribourg FR	
Dates de naissance	11.02.1994	17.01.1995
État civil	Mariés depuis 2017	
Nationalité	Suisse	Suisse
Profession	Employé de commerce	Femme au foyer
Statut professionnel	Salarié à plein temps	Sans activité
Enfant(s)	1	
Âge de l'enfant	5 ans	

Situation financière		
Salaire brut	90 000,00	0
Fortune libre	60 000,00	

Situation en termes d'assurance		
Revenu AVS moyen déterminant	82 000,00	32 000,00
Prévoyance professionnelle	Selon le certificat de prestations	Aucune
Poursuite du versement du salaire	3 mois à 100%	Aucune
Assurance-accidents	Conformément à la loi	Conformément à la loi
Assurance d'une indemnité journalière en cas de maladie	80% à partir du 91 ^e jour	Aucune
Prévoyance privée	Police 3a avec prime de 4000,00 par an, exonération du paiement des primes, capital-décès 150 000,00 et rente IG de 12 000,00 par an	Aucune

Besoin	
Invalidité Ajla	36 000,00

Annexes

- 1) Barème 44 de l'AVS (2023)

Skala
Echelle **44**

Monatliche Vollrenten
Rentes complètes mensuelles

Beträge in Franken
Montants en francs

Bestimmungsgrösse Base de calcul	Alters- und Invali- denrente Rente de vieillesse et d'invalidité	Alters- und Invalidenrente für Witwen/Witwer Rente de vieillesse et d'invalidité pour veuves/veufs	Hinterlassenenrenten und Leistungen an Angehörige Rentes de survivants et rentes complémentaires aux proches parents			
			Witwen/Witwer Veuves/Veufs	Zusatzrente Rente complémen- taire	Waisen- und Kinder- rente Rente d'orphelin ou pour enfant	Waisenrente 60 % *) Rente d'orphelin 60 % *)
Massgebendes durchschnittliches Jahreseinkommen Revenu annuel moyen déterminant	1/1			1/1	1/1	1/1
bis jusqu'à						
14 700	1 225	1 470	980	368	490	735
16 170	1 257	1 508	1 005	377	503	754
17 640	1 289	1 546	1 031	387	515	773
19 110	1 321	1 585	1 056	396	528	792
20 580	1 352	1 623	1 082	406	541	811
22 050	1 384	1 661	1 107	415	554	831
23 520	1 416	1 699	1 133	425	566	850
24 990	1 448	1 737	1 158	434	579	869
26 460	1 480	1 776	1 184	444	592	888
27 930	1 512	1 814	1 209	453	605	907
29 400	1 544	1 852	1 235	463	617	926
30 870	1 575	1 890	1 260	473	630	945
32 340	1 607	1 929	1 286	482	643	964
33 810	1 639	1 967	1 311	492	656	983
35 280	1 671	2 005	1 337	501	668	1 003
36 750	1 703	2 043	1 362	511	681	1 022
38 220	1 735	2 082	1 388	520	694	1 041
39 690	1 766	2 120	1 413	530	707	1 060
41 160	1 798	2 158	1 439	539	719	1 079
42 630	1 830	2 196	1 464	549	732	1 098
44 100	1 862	2 234	1 490	559	745	1 117
45 570	1 882	2 258	1 505	564	753	1 129
47 040	1 901	2 281	1 521	570	760	1 141
48 510	1 921	2 305	1 537	576	768	1 152
49 980	1 940	2 328	1 552	582	776	1 164
51 450	1 960	2 352	1 568	588	784	1 176
52 920	1 980	2 376	1 584	594	792	1 188
54 390	1 999	2 399	1 599	600	800	1 200
55 860	2 019	2 423	1 615	606	808	1 211
57 330	2 038	2 446	1 631	612	815	1 223
58 800	2 058	2 450	1 646	617	823	1 235
60 270	2 078	2 450	1 662	623	831	1 247
61 740	2 097	2 450	1 678	629	839	1 258
63 210	2 117	2 450	1 693	635	847	1 270
64 680	2 136	2 450	1 709	641	855	1 282
66 150	2 156	2 450	1 725	647	862	1 294
67 620	2 176	2 450	1 740	653	870	1 305
69 090	2 195	2 450	1 756	659	878	1 317
70 560	2 215	2 450	1 772	664	886	1 329
72 030	2 234	2 450	1 788	670	894	1 341
73 500	2 254	2 450	1 803	676	902	1 352
74 970	2 274	2 450	1 819	682	909	1 364
76 440	2 293	2 450	1 835	688	917	1 376
77 910	2 313	2 450	1 850	694	925	1 388
79 380	2 332	2 450	1 866	700	933	1 399
80 850	2 352	2 450	1 882	706	941	1 411
82 320	2 372	2 450	1 897	711	949	1 423
83 790	2 391	2 450	1 913	717	956	1 435
85 260	2 411	2 450	1 929	723	964	1 446
86 730	2 430	2 450	1 944	729	972	1 458
88 200	2 450	2 450	1 960	735	980	1 470
und mehr et plus						

*) Beträge gelten auch für Vollwaisen- und ganze Doppel-Kinderrenten
*) Montants également applicables aux rentes d'orphelins doubles et aux rentes entières doubles pour enfants